l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

31 MARS 2022

DDGOS/DOS/DPROF

01
COMPOSITION DE LA CPN

02
MISE EN ŒUVRE AVENANT 2

03
BILAN DES CONTRATS ACI CPTS

04
RETOUR GT ESP/ESS

05
QUESTIONS DIVERSES

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

01

COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

COMPOSITION ET RÉPARTITION DES SIÈGES

3 syndicats ont rejoint l'accord ACI CPTS depuis la dernière CPN en 2020 portant le nombre de signataires à l'ACI CPTS à 43

➔ La section professionnelle est donc désormais composée de **36 sièges**

- 1 siège par organisation syndicale représentative (soit 33 sièges)
- 3 sièges pour les organisations représentatives des centres de santé signataires de l'ACI CPTS

➔ Afin de respecter la parité, la section sociale est également composée de 36 sièges

- 29 sièges pour le régime général répartis comme suit : 9 représentants possédant 3 voix chacun et 1 représentant possédant 2 voix
- 7 sièges pour le régime agricole

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA SECTION SOCIALE

	Titulaires	Suppléants
Régime Général (10 sièges – pour 29 voix)	- Thomas FATOME - Fabrice GOMBERT - Yves LAQUEILLE - Dominique CORONA - Dominique MARTIN - Marguerite CAZENEUVE - Julie POUGHEON - Franck de RABAUDY - Claire TRAON - Aurélie GRONDIN	- Sarah Lou GERBER - Viviane UGUEN - En attente de désignation - Véronique CHALOT - Geneviève MOTYKA - Catherine GRENIER - Grégoire de LAGASNERIE - Marthe CASSAGNEAU - Aurélie ELMKAYES - Imane AIT BOUMAZZOU
Régime agricole (7 sièges)	- Philippe LABATUT - François FRETE - Benoît CROCHET - Nathalie CORMONT - Virginie DELDOSSI - Elisabeth de KERMEL - Pascale BARROSO	- Nicolas DEMARLE - François KRABANSKI - Delphine PROERES - Marine LENAIN - Mélanie de la NOE - Nathalie SCARCELLA

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA SECTION PROFESSIONNELLE

	Titulaires		Suppléants	
MEDECINS	MG France	Jacques BATTISTONI	MG France	Agnès GIANNOTTI
	CSMF	Franck DEVULDER	CSMF	Luc DUQUESNEL
	SML	Philippe VERMESCH	SML	William JOUBERT
	FMF	Ali HASBINI	FMF	Bruno GAY
IDEL	SNIIL	Catherine KIRNIDIS	SNIIL	Claire PANANCEAU
	FNI	Daniel GUILLERM	FNI	Pascale LEJEUNE
	CI	Ghislaine SICRE	CI	Thierry PECHEY
SAGE-FEMMES	UNSSF	Joëlle TILMA	UNSSF	Laurence CASSE
	ONSSF	Marie BAUER	ONSSF	Christelle GERBER-MONTAIGU
ORTHOPTISTES	SNAO	Laurent MILSTAYN	SNAO	Maria PLAZA
ORTHOPHONISTES	FNO	Anne DEHÊTRE	FNO	Christophe RIVES

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA SECTION PROFESSIONNELLE

	Titulaires		Suppléants	
PHARMACIENS	FSPF	Sophie SERGENT	FSPF	Jocelyne WITTEWRONGEL
	USPO	Gilles BONNEFOND	USPO	Pierre-Olivier VARIOT
CHIRURGIENS-DENTISTES	CDF	Thierry SOULIE	CDF	Catherine BERRY
PEDICURE PODOLOGUE	FNP	Serge COIMBRA	FNP	Dominique ROULAND
BIOLOGISTES	SDB	François BLANCHECOTTE	SDB	Francis GUINARD
	SLBC	Philippe DABI	SLBC	Jean PHILIPP
	SNMB	Jean-Claude AZOULAY	SNMB	En attente de désignation
	SBM	Thomas DURET	SJBM	Hervé FONTANET
OPTICIENS	ROF	Thibaut PICHEREAU	ROF	Lucie REDONNET
	FNOF	Alain GERBEL	FNOF	Bernard BRAUGE
AUDIO PROTHESISTES	SDA	Luis GODINHO	UNSAF	Hervé PICOLLET

Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA SECTION PROFESSIONNELLE

	Titulaires		Suppléants	
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES	FFMKR	Sébastien GUERARD	FFMKR	Thomas PRAT
	SNMKR	Tristan MARECHAL	SNMKR	Mathieu NOIROT
	ALIZE	François RANDAZZO	ALIZE	Caroline VICAIGNE
PROFESSION de l'APPARAILLAGE	FFPO	Hugues BONTEMPS	FFPO	Serge MATHIS
	UFOP	Alain BARTH	UFOP	A désigner
	SNOF	Jacques FECHEROLLE	SNOF	Nathalie BALDUCCI-MICHELIN
	SYNEA	Guillaume FLAHAULT	SYNEA	Richard DARMON
CENTRES DE SANTE	FNMF	Laurent EVEILLARD	FNMF	Sylvie GUERIN
	FNCS	Hélène COLOMBANI	CANSSM	Laurence DAVID
	C3SI	Ronan ELIOT	ADEDOM	Célia FLAVIGNY ?
TRANSPORTS	CNSA	Christian MENZATO	CNSA	Guillaume NARGUET
	FNMS	En attente de désignation	FNMS	En attente de désignation
	FNAP	Christian MANLAY	FNAP	Frédéric TOUNEUX
	FNAA	En attente de désignation	FNAA	En attente de désignation

DÉSIGNATION DES MEMBRES SIEGES CONSULTATIFS

	Titulaires	Suppléants
REPRESENTANT DE L'ETAT	Emmanuel FRERE- LECOUTRE (DSS)	Sophie AUGROS (DGOS)
FEDERATION DES CPTS	David GUILLET	En cours de désignation
AVEC SANTE	Pascal GENDRY	Brigitte BOUZIGE
FRANCE ASSO SANTE	Claude RAMBAUD	
PERSONNALITE QUALIFIEE AU REGARD DE SON EXPERIENCE ET DE SES COMPETENCES EN ECONOMIE DE LA SANTE	Carine FRANC	

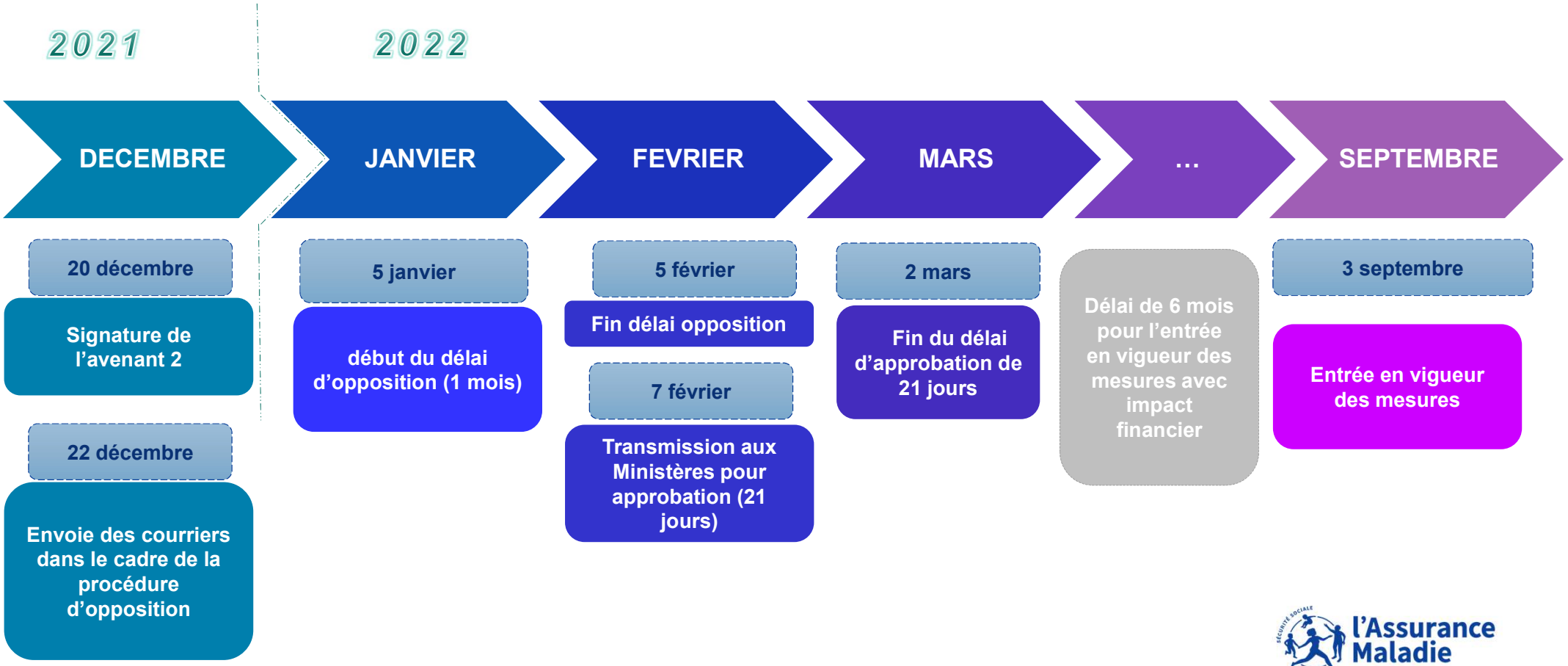
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

02

AVENANT 2 – MISE EN ŒUVRE

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

CALENDRIER : OPPOSITION, APPROBATION, ENTRÉE EN VIGUEUR



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT 2

- L'ensemble des mesures entrera en vigueur le **3 septembre 2022**
- Des **avenants aux contrats** en cours passés avec les CPTS **devront être signés à compter du 3 septembre 2022** pour intégrer les nouvelles mesures (crise sanitaire, SNP, majoration de la taille 4) dans les contrats individuels

➔ ***Une instruction commune CNAM/MSA/Ministère de présentation de l'avenant 2 est en cours de rédaction***

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT 2 : MISSION CRISE SANITAIRE

Rappel des 2 volets de la mission :

- **Rédaction d'un plan national**
- **Survenue d'une crise sanitaire**



Dérogation : les CPTS adhérentes avant le 31/12/2021 pourront bénéficier du versement de l'enveloppe « survenue d'une crise sanitaire » pour les actions mises œuvres sur 2021 – si celles-ci n'ont pas été par ailleurs valorisées dans le cadre de l'ACI CPTS

Trame nationale

- Trame nationale à définir avec le Ministère (1er semestre 2022)
- Échéance = avant l'entrée en vigueur des mesures de l'avenant 2 (soit avant le 3 septembre)

Mise à disposition des CPTS

- Déclinaison de la trame nationale par les CPTS dès sa mise à disposition
- Les CPTS ont 6 mois à compter de la signature de l'avenant à leur contrat en cours pour démarrer la mission et donc la rédaction du plan

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT 2 : DISPOSITIFS POUR ACCÉLÉRER L'ADHÉSION A L'ACI

Entrée en vigueur et contractualisation possible à compter du 3 septembre

Déjà en vigueur

1) Le dispositif de financement de mission socle en amont de l'ACI

- Seules les CPTS ayant leur LI validée et non encore adhérentes à l'ACI CPTS sont éligibles
- Elles doivent avoir démarré « effectivement » au moins 1 mission socle (hors mission crise sanitaire)
- Elles ont 9 mois pour déposer leur projet de santé et adhérer à l'ACI par la suite.
- Un atelier accélérateur leur sera proposé systématiquement

2) Augmentation de l'enveloppe de fonctionnement pour les CPTS ayant rejoint l'ACI CPTS avant le 30/09/2022

- Les CPTS adhérentes à l'ACI en 2019, 2020, 2021 et avant le 3 septembre 2022 (entrée en vigueur des mesures) percevront cette somme à la date d'entrée en vigueur des mesures
- Les CPTS adhérentes entre la date d'entrée en vigueur des mesures et le 30 septembre bénéficieront de ce financement complémentaire à la signature du contrat.

3) Dispositif d'accompagnement des porteurs de projets des CPTS au conventionnement par une méthode d'accélération de projet

- Démarrage du dispositif en février 2021
- Finalité : soutenir le déploiement des CPTS
- Objectif : accélérer le parcours pour permettre aux CPTS de se conventionner plus rapidement
- Moyen : proposer des ateliers « d'accélération » méthode collaborative inspirée des accélérateurs de projets article 51

MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT 2 : MAJORATION DE LA RÉMUNÉRATION – CPTS TAILLE 4

Les CPTS de taille 4 **comprenant a minima cent membres** ou plus (professionnels de santé ou structures ayant expressément adhéré à la communauté) bénéficient d'une **majoration de 10% sur l'ensemble des missions socles ou optionnelles** mentionnées ci-dessus hors financement additionnel du fonctionnement

- ne sont concernées que les CPTS de taille de 4
- les membres sont entendus comme les PS ou structure ayant expressément adhéré à l'association CPTS
- non rétroactif

Entrée en vigueur à compter du 3 septembre

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT 2 : MISSION ACCÈS AUX SOINS - SNP

Deux actions dans la mission « accès aux soins » :

1) **« la facilitation de l'accès à un médecin traitant »** = reste identique à ce qui était prévu dans l'accord initial et n'a pas fait l'objet de modification sur le contenu.

2) **« L'amélioration de la prise en charge des soins non programmés »,** fait l'objet de transformations dans sa déclinaison : on passe de 4 volets à 2 volets de financement (qui intègrent les montants liés à « la compensation des professionnels de santé » et au « financement spécifique pour le traitement et l'orientation des demandes de soins non programmés »)

- Les CPTS disposent d'un délai de 6 mois à compter de la signature de l'avenant à leur contrat en cours, ou de la signature de leur contrat, pour démarrer la mission (Définition avec la régulation de médecine du SAS des modalités de leur collaboration pour organiser la réponse aux orientations du SAS)

- Elles ont 18 mois pour déployer la mission : (c'est- à-dire apporter une réponse opérationnelle aux orientations du SAS pour la prise en charge d'un patient du territoire en consultation non programmée dans les 48 heures

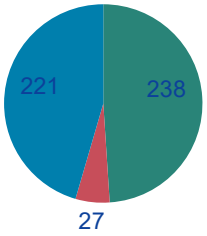
03

BILAN DES CONTRATS ACI CPTS: SUIVI DE LA MONTÉE EN CHARGE ET BILAN FINANCIER

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

NOMBRE DE PROJETS CPTS RECENSÉ

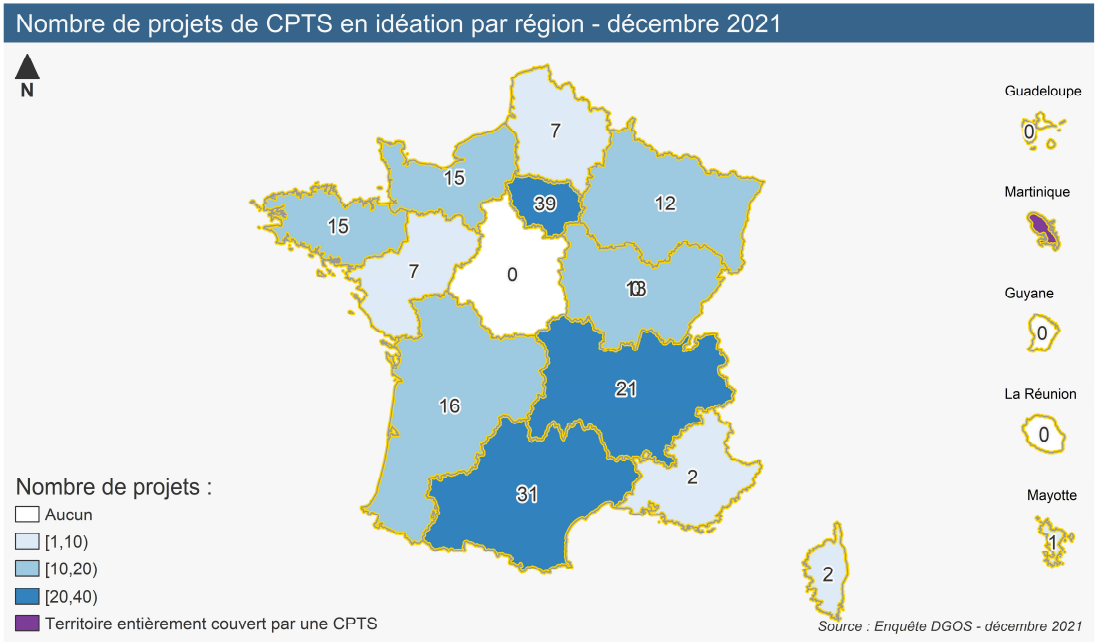
485 CPTS ou en projets recensés *



237 CPTS en fonctionnement (ACI signé)

221 en cours de création (lettre d'intention validée)

27 en projet (projet de santé validé)



** Source : Enquête DGOS – décembre 2021*

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

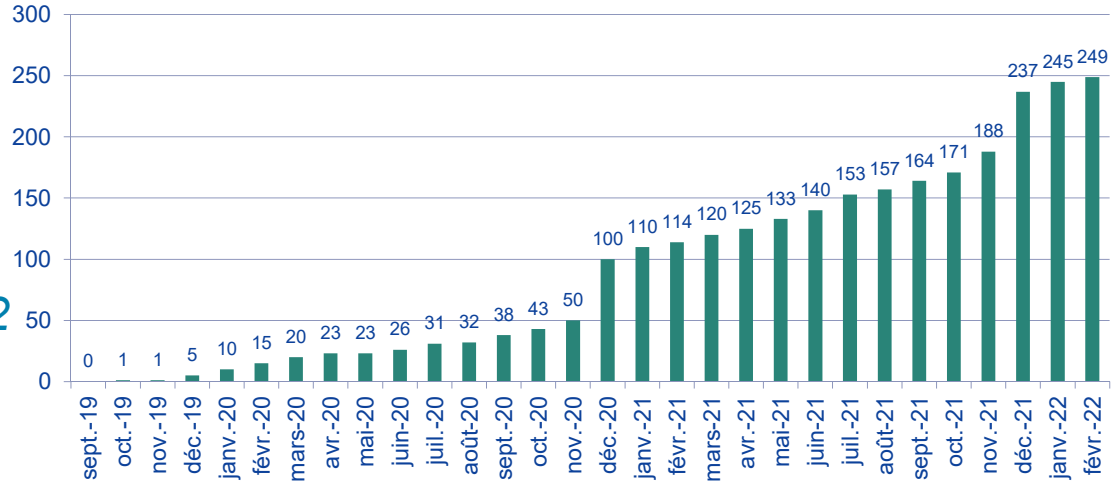
BILAN DES ADHÉSIONS À L'ACI DES CPTS

249 Contrats ACI CPTS signés au 29 mars 2022

*Soit **137** contrats sur l'année 2021*

*Et **12** contrats en 2022*

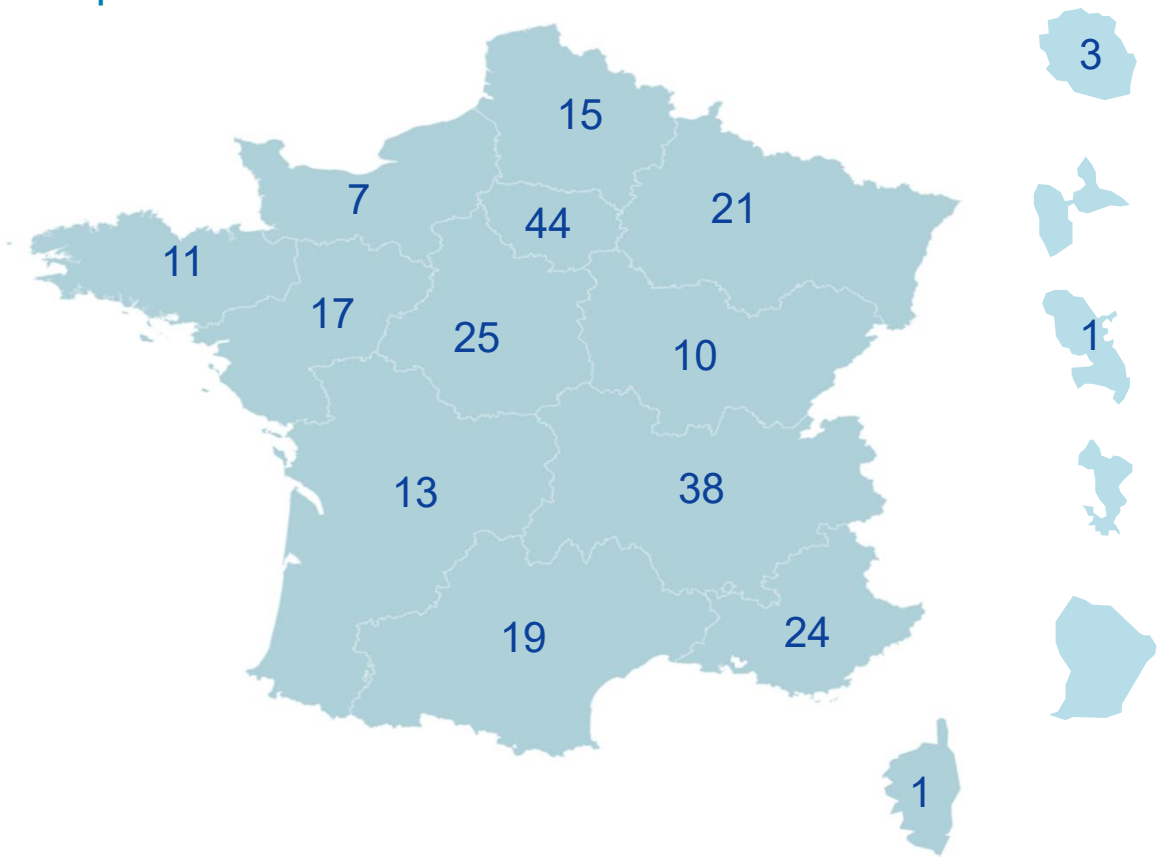
Nombre de contrats cumulés au 29/03/2022



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

BILAN DES ADHÉSIONS À L'ACI DES CPTS

Implantation des CPTS au 29/03/2022



8421

Communes couvertes par une CPTS

38

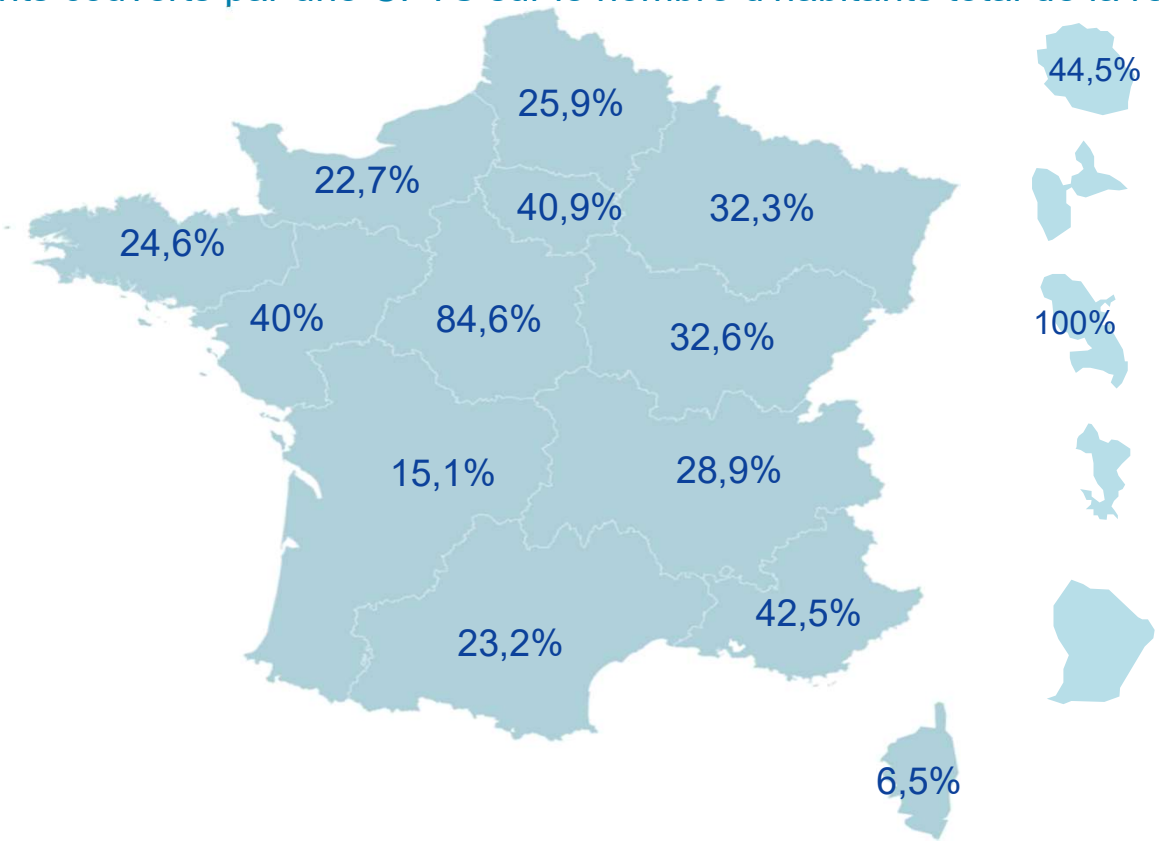
Communes par CPTS en moyenne

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

BILAN DES ADHÉSIONS À L'ACI DES CPTS

Taux de couverture des CPTS par région données au 29/03/2022

(nombre d'habitants couverts par une CPTS sur le nombre d'habitants total de la région considérée) :



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

BILAN DES ADHÉSIONS À L'ACI DES CPTS

Population couverte par les CPTS adhérentes (données au 29/03/2022) :



22 M d'HABITANTS COUVERTS PAR UNE CPTS

Soit 32,8% des habitants couverts par une CPTS

88 500 habitants en moyenne par CPTS

50	81	91	27
CPTS de taille 1 *(<40k habitants)*	***CPTS de taille 2*** *(entre 40 et 80k habitants)*	***CPTS de taille 3*** *(entre 80 et 175k habitants)*	***CPTS de taille 4*** *(>175k habitants)*

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

BILAN DES ADHÉSIONS À L'ACI DES CPTS

Composition des CPTS adhérentes :

Parmi un échantillon de CPTS

Professionnel de santé	Part
INFIRMIER	27,0%
MEDECIN GENERALISTE	25,1%
PHARMACIEN	13,4%
MASSEUR – KINESITHERAPEUTE	10,8%
ORTHOPHONISTE	4,6%
SAGE-FEMME	3,2%
PEDICURE	2,3%
CHIRURGIE DENTAIRE	2,1%
BIOLOGISTE	1,0%
RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE	1,0%
PSYCHOLOGUE	0,6%
PSYCHIATRIE GENERALE	0,5%
DIETETICIEN	0,5%
PATHOLOGIE CARDIO-VASCULAIRE	0,4%
OPHTALMOLOGIE	0,4%
ORTHOPTISTE	0,4%

Structures de santé ou autres PS	Part
MSP	13%
OSTEOPATHE	11%
Associations (autres)	10%
Associations de santé	9%
CH (Centre hospitalier)	9%
EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)	9%
Centres de santé	6%
SSIAD (services de soins infirmiers à domicile)	4%
ESP	3%
Mairie/CCAS	3%
SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile)	3%
SSR (soins de suite et de réadapatation)	3%
Etablissement de santé chargé d'assurer les soins psychiatriques sans consentement	2%
Hopital de proximité	2%
Réseaux santé	2%

Données déclaratives – SharePoint Dprof – 29/03/22

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

BILAN DES ADHÉSIONS À L'ACI DES CPTS

Liste des thèmes retenus pour la mission en faveur de l'organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient :

Thèmes	Part
Path - Prise en charge des personnes âgées (PA)	18,18%
Orga - Organisation des entrées / sorties en établissement de santé (y compris RAC)	13,02%
Orga - Articulation entre 1er et 2ème recours	13,02%
Path - Diabète (adulte)	9,34%
Path - Psychiatrie – santé mentale (adulte)	7,62%
Orga - Coopérations et délégations d'activités médecins – autres professionnels de santé	4,91%
Path - Cancers (adulte)	4,67%
Path - Insuffisance cardiaque chronique	4,18%
Path - Psychiatrie – santé mentale (enfant)	3,69%
Path - BPCO / maladies respiratoires chroniques /asthme (adulte)	3,19%
Path - Prise en charge des grossesses à risque / suivi des femmes enceintes	2,21%
Path - Prise en charge des addictions	2,21%
Path - Prise en charge des patients obèses (enfant)	1,97%
Path - Prise en charge des plaies chroniques	1,97%

Extrait des thèmes parmi les CPTS ayant démarré la mission parcours

Données déclaratives – SharePoint Dprof –29/03/22

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

BILAN DES ADHÉSIONS À L'ACI DES CPTS

Mission en faveur de l'organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient – Approche régionale

Région	Nombre de missions parcours	Part
Île-de-France	92	22,60%
Grand-Est	50	12,29%
Centre-Val de Loire	48	11,79%
Auvergne-Rhône-Alpes	43	10,57%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36	8,85%
Bourgogne-Franche-Comté	26	6,39%
Normandie	21	5,16%
Bretagne	19	4,67%
Nouvelle-Aquitaine	21	5,16%
Hauts-de-France	14	3,44%
Pays de la Loire	14	3,44%
Occitanie	16	3,93%
La Réunion	4	0,98%
Martinique	2	0,49%
Corse	1	0,25%
Total général	407	100,00%

En Île-de-France, on recense **92** missions en faveur de l'organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient, soit 22% de l'ensemble des missions parcours sur le territoire.

*Rappel du nombre de CPTS en Île-de-France: **44***

Données déclaratives – SharePoint Dprof – 29/03/22

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

BILAN DES ADHÉSIONS À L'ACI DES CPTS

Focus Ile-de-France

LISTE DES THEMES (parcours)	Nombre de missions
Orga - Organisation des entrées / sorties en établissement de santé (y compris RAC)	14
Path - Psychiatrie – santé mentale (adulte)	13
Path - Prise en charge des personnes âgées (PA)	11
Path - Diabète (adulte)	8
Orga - Articulation entre 1er et 2ème recours	7
Path - Prise en charge des plaies chroniques	6
Orga - Coopérations et délégations d'activités médecins – autres professionnels de santé	6
Path - Prise en charge des grossesses à risque / suivi des femmes enceintes	5
Path - BPCO / maladies respiratoires chroniques /asthme (adulte)	5
Path - Epilepsie / maladies neurologiques (hors Alzheimer) (adulte)	3
Path - Cancers (adulte)	3
Path - Hypertension artérielle / maladies cardio-vasculaires	3
Path - Psychiatrie – santé mentale (enfant)	2
Path - Prise en charge des patients obèses (enfant)	1
Path - Prise en charge de la douleur chronique	1
Path - Epilepsie / maladies neurologiques (hors Alzheimer) (adulte) (enfant)	1
Path - Asthme (enfant)	1
Path - Insuffisance cardiaque chronique	1
Path - Prise en charge des personnes handicapées (PH)	1
Total	92

Focus Normandie

LISTE DES THEMES (parcours)	Nombre de missions
Orga - Organisation des entrées / sorties en établissement de santé (y compris RAC)	3
Path - Prise en charge des personnes âgées (PA)	3
Path - Diabète (adulte)	2
Path - Insuffisance cardiaque chronique	2
Orga - Articulation entre 1er et 2ème recours	2
Path - Psychiatrie – santé mentale (adulte)	2
Orga - Coopérations et délégations d'activités médecins – autres professionnels de santé	2
Path - Prise en charge des addictions	1
Path - BPCO / maladies respiratoires chroniques /asthme (adulte)	1
Path - Insuffisance rénale chronique	1
Path - Cancers (adulte)	1
Path - Psychiatrie – santé mentale (enfant)	1
Total	21

Données déclaratives – SharePoint Dprof – 29/03/22

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

BILAN DES ADHÉSIONS À L'ACI DES CPTS

Liste des thèmes retenus pour la mission en faveur du développement des actions territoriales de prévention :

Thèmes	Part
Dépistage des cancers	25%
Couverture vaccinale	18%
Promotion de l'activité physique adaptée	12%
Autres dépistages	9%
Education nutritionnelle / prévention de l'obésité	9%
Accès aux soins et prévention auprès des populations vulnérables	8%
Santé sexuelle	4%
Santé du nourrisson, de l'enfant	4%
Santé mentale, risques psycho-sociauxelle	4%
Prévention bucco-dentaire (enfant, femme enceinte, adulte, personne âgées)	3%
Santé – environnement	2%
TMS / santé au travail / prévention de la désinsertion professionnelle	1%
Lutte contre l'antibio-résistance	0%

Extrait des thèmes parmi les CPTS ayant démarré la mission Prévention

Données déclaratives – SharePoint Dprof – 29/03/22

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

BILAN DES ADHÉSIONS À L'ACI DES CPTS

Mission en faveur du développement des actions territoriales de prévention – Approche régionale

Région	Nombre de missions prévention	Part
Île-de-France	94	25,82%
Auvergne-Rhône-Alpes	49	13,46%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36	9,89%
Grand-Est	38	10,44%
Pays de la Loire	26	7,14%
Nouvelle-Aquitaine	21	5,77%
Bretagne	19	5,22%
Centre-Val de Loire	20	5,49%
Bourgogne-Franche-Comté	18	4,95%
Hauts-de-France	18	4,95%
Occitanie	9	2,47%
Normandie	8	2,20%
La Réunion	5	1,37%
Corse	2	0,55%
Martinique	1	0,27%
Total général	364	100,00%

En Île-de-France, on recense **94** missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention. Soit 26% de l'ensemble des missions prévention sur le territoire.

*Rappel du nombre de CPTS en Île-de-France: **44***

Données déclaratives – SharePoint Dprof – 29/03/22

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

BILAN DES ADHÉSIONS À L'ACI DES CPTS

Focus Ile-de-France

LISTES DES THEMES (PREVENTION)	Nombre de missions
Dépistage des cancers	26
Promotion de l'activité physique adaptée	18
Couverture vaccinale	14
Education nutritionnelle / prévention de l'obésité	7
Prévention bucco-dentaire (enfant, femme enceinte, adulte, personne âgées)	6
Santé sexuelle	5
Autres dépistages	5
Accès aux soins et prévention auprès des populations vulnérables	5
Santé du nourrisson, de l'enfant	4
Santé mentale, risques psycho-sociauxelle	3
Santé – environnement	1
TOTAL	**94**

Focus Normandie

LISTES DES THEMES (PREVENTION)	Nombre de missions
Santé sexuelle	2
Couverture vaccinale	2
Education nutritionnelle / prévention de l'obésité	1
Santé – environnement	1
Autres dépistages	1
Dépistage des cancers	1
TOTAL	**8**

BILAN DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES

	Montant versé	Part du montant	Nombre de CPTS
Enveloppe de Fonctionnement CPTS	17,83 M€	43%	215
Mission 1 : amélioration de l'accès aux soins	7,41 M€	18%	204
Mission 2 : développement des parcours autour du patient	9,19 M€	22%	181
Mission 3 : développement des actions de prévention	3,58 M€	9%	172
Mission 4 : amélioration de l'efficience et de la qualité de prise en charge	1,49 M€	4%	160
Mission 5 : accompagnement des professionnels de santé	1,64 M€	4%	85
Total	**41,13 M€**	**100%**	**215**

41 millions d'euros au total ont été versés pour 215 CPTS créées au 31/12/2021

L'enveloppe de fonctionnement de la CPTS représente 43% des montants versés

Source : SharePoint CPTS - Exclusion des CPTS créées en 2022

BILAN DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES

	Taille 1 (population inférieure à 40k)	Taille 2 (population comprise entre 40K et 80k)	Taille 3 (population comprise entre 80K et 175K)	Taille 4 (population supérieure à 175k)
Enveloppe de fonctionnement CPTS	54%	45%	41%	39%
Mission 1	15%	14%	21%	19%
Mission 2	18%	24%	23%	23%
Mission 3	7%	10%	8%	9%
Mission 4	3%	3%	4%	4%
Mission 5	3%	4%	3%	6%

Source : SharePoint CPTS - Exclusion des CPTS créées en 2022

L'enveloppe de fonctionnement de la CPTS représente une part plus importante de la rémunération totale, notamment dans les petites CPTS, c'est-à-dire celles couvrant une population inférieure à 40 000 personnes

La part du montant total pour les missions optionnelles (4 et 5) est quasi équivalente entre les CPTS quelle que soit leur taille (entre 3% et 6%)

BILAN DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES

- **Parmi les 183 CPTS de notre échantillon, 71% d'entre elles réalisent au moins une mission optionnelle la première année de leur existence**
- **Seules 4% des CPTS ne réalisent qu'une mission la première année de fonctionnement**
- **90% des CPTS réalisent entre 3 et 5 missions la première année de leur contrat**
- **Nous constatons que les CPTS mettent en œuvre rapidement les missions (pour rappel, elle peuvent avoir jusqu'à 2 ans pour les démarrer) y compris les missions optionnelles**

	Nombre de CPTS
Nombre de CPTS total	183
Nombre de CPTS avec 1 mission rémunérée	8
Nombre de CPTS avec 2 missions rémunérées	10
Nombre de CPTS avec 3 missions rémunérées	44
Nombre de CPTS avec 4 missions rémunérées	43
Nombre de CPTS avec 5 missions rémunérées	78
Nombre de CPTS avec au moins 1 mission optionnelle rémunérée	130

Source : SharePoint CPTS - Première année du contrat - Exclusion des CPTS créées en 2022

Données déclaratives – SharePoint Dprof – 29/03/22

Sécurité sociale
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

04

RETOUR DES GT ESP ET ESS

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

CONTEXTE GT ESP / ESS

Article 2.1 de l'ACI CPTS modifié par l'avenant 2

- ➔ Rappel la volonté des partenaires conventionnels **d'approfondir les travaux sur le modèle d'équipe de soins primaires et spécialisées**
- ➔ **Création d'un GT** ayant pour objectif de **mettre en place une expérimentation** afin de tester différents modèles pour les équipes, les évaluer et ainsi définir le modèle à retenir en vue d'une généralisation nationale.
- ➔ **Eléments à définir ou préciser** par le groupe de travail :
 - le **périmètre géographique** de l'expérimentation;
 - la **forme des équipes** (composition)
 - les **missions**,
 - les **modalités expérimentales de financement** permettant de valoriser les différentes formes d'équipes.
- ➔ **2 groupes de travail se sont tenus :** jeudi 24 février (GT ESP) et jeudi 17 mars (GT ESS)

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

RETOUR GT ESP DU 24/02

1 – Missions proposées parmi une liste pré-définie :

- Maintien à domicile des personnes à risque en perte d'autonomie,
- Prévention des hospitalisations/ré-hospitalisations et prise en charge des patients plus précocement en sortie d'hospitalisation,
- Prise en charge des personnes à haut risque iatrogénique (avk, insuline, anticancéreux per os …)
- Diagnostic et prise en charge initiale de la dénutrition
- Prise en charge des troubles du développement de l'enfant
- Prise en charge coordonnée du handicap

Possibilité de compléter cette liste par les thématiques suivantes (non exhaustive) = sphère cardiologique, sphère dermatologique, sphère endocrinologique, sphère nephrologique, sphère neurologique, sphère pneumologique, sphère addictologie, sphère maladie de l'appareil locomoteur

Demandes formulées :

- Ajouter la dimension psychiatrie/ santé mentale / la question de l'observance des traitements/ mission sport santé
- Laisser aux équipes la possibilité de faire une mission hors liste (notamment si spécificité territoriale)
- Ne pas limiter le nombre de missions
- ESP autour de jeunes vulnérables (foyer ASE ou IME) + ESP autour du sujet de la grossesse
- 1 mission socle parmi une liste + 1 mission optionnelle en fonction de son territoire et de ses caractéristiques

Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

RETOURS GT ESP DU 24/02/22

2 – Composition de l'ESP

- MG + autre PS autour d'une patientèle commune
- Regroupés ou non sur un même site mais dans un périmètre géographique proche et avec des outils de coordination

Demandes formulées :

- Ne pas limiter le nombre de PS intégrant une ESP
- Outil de coordination simple
- Ne pas restreindre le cumul possible avec d'autres formes d'exercice coordonné pour un même PS (notamment sous l'angle ESCAP)

3 – Formalisation

- Consensus général sur l'idée d'un projet de santé simplifié auprès de l'ARS
- Statut associatif proposé mais pas obligatoire
- Adhésion de l'ESP à la CPTS si présente sur le territoire
- Déclaration auprès des CPAM de la liste des PS engagés, les missions retenues, et les modalités de travail pluriprofessionnel

Demandes formulées :

- Possibilité de prise en charge des aspects administratifs par une structure déjà constituée (URPS, CPTS, exemple de l'association CLAP, …)

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

RETOUR GT ESP DU 24/02

4 - Périmètre géographique de l'expérimentation

Demandes formulées :

- territoires différents à cibler : nord, centre, sud / départements en déserts de santé vs départements bien pourvus en PS / tenir compte des indicateurs socio, économiques et démographiques
- 3 régions ou un département dans toutes les régions. Cela doit refléter la diversité des territoires (urbains, ruraux,….)

5- Durée de l'expérimentation

Demandes formulées : minima 2 ans

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

RETOUR GT ESS DU 17/03/22

1- Missions principales :

- Faciliter l'accès aux soins de spécialité
- Organisation et coordination des soins (maintien au domicile)
- Fluidifier les relations ville – hôpital
- actions de formation (exemple : former les MG/ ou les spécialistes au dépistage pré-diabète)

Il ne s'agit pas d'un accès direct du patient à l'ESS.

Proposition d'exemple ESS par thématique :

ESS gériatrie/ ESS rhumatologie / ESS endocrinologie / ESS cardiologie / ESS pneumologie / ESS dermatologie / etc.

2- composition :

- Médecins spécialistes + autres PS
- Un ou plusieurs spécialistes / pas de limite de nombre de PS

Sécurité sociale
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

RETOUR GT ESS DU 17/03/22

3 - Périmètre géographique de l'expérimentation :

- soit limitation du nombre d'équipes, soit inclusion du nombre d'équipes en place aujourd'hui
- Territoires dotés d'une capacité d'accompagnement par les CPAM

4 - Durée de l'expérimentation :

Comme pour ESP, demande d'aller au-delà d'un an

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE LA CNAM

ESP

- **COMPOSITION** : au moins 1 MG + 2 autres PS
- **MISSION** : **choisir une mission socle parmi la liste définie et** au moins **une mission optionnelle**
- adhésion obligatoire de l'ESP à la CPTS si présente sur le territoire Périmètre géographique

ESS

- **COMPOSITION** : médecins spécialistes (xx% des spé. du territoire) + autres PS
- **MISSION** : **missions socles obligatoires** (favoriser accès aux soins spécialistes et fluidifier le parcours) **et** au moins **une mission optionnelle**
- l'ESS doit s'articuler avec la/les CPTS présente sur le territoire

Socle commun

- **FORMALISATION** : un projet de santé simplifié déposé auprès l'ARS / déclaration auprès de la CPAM
- **Non cumul** des financements expérimentation conventionnelle et autre financement
- **PERIMETRE GEOGRAPHIQUE** : un département par région
- **DUREE** : 2 ans

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

PROPOSITION DE FINANCEMENT

SOCLE COMMUN ESP/ ESS :

=> Financement par professionnel via le volet « exercice coordonné » du forfait structure ou du FAMI

FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE ESP

⇒ Versé à l'équipe pour l'établissement du projet de santé lié aux missions retenues

⇒Instruction sur l'opportunité de financements PPS – RCP pour les membres de l'équipe

FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE ESS

⇒ Versé à l'équipe pour la structuration de l'ESS et l'établissement du projet de santé lié aux missions retenues

⇒Montants dégressifs en fonction de la maturité des équipes

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

05

QUESTIONS DIVERSES

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun